

Bien souvent, on nous pose la question : où en est la cause de béatification du Père Gaschon ?



Les membres du tribunal diocésain en mai 2016. De g. à dr. : P. Lochet et Piollet, Dr Fermaud, Mgr Simon, Mme Bignon, P. Duron, Audollent et Samson.

Aujourd'hui, nous pouvons vous donner des nouvelles encourageantes ! En effet, une étape essentielle va être franchie **le dimanche 5 juin à 11 heures, à la cathédrale de Clermont...**

En effet, l'enquête diocésaine sur un miracle présumé du Père Gaschon va se terminer ce dimanche par la "Session de clôture" officielle, solennelle et publique. Elle interviendra vers 11 heures, à la fin de la Messe dominicale. **Venez nombreux accompagner le Père Gaschon dans cette nouvelle étape de sa glorification !**

Cette enquête avait été officiellement ouverte par Mgr Simon, alors archevêque de Clermont, le 27 avril 2015. Depuis quatorze mois, les sessions du tribunal alors nommé se sont succédé. Douze témoins ont été interrogés, de nombreux documents ont été rassemblés. Enfin, l'ensemble du dossier ainsi réalisé - près de 250 pages - a été reproduit, afin que deux exemplaires en soient portés à Rome par le Porteur officiellement nommé à cette charge.

Dimanche 5 juin, la Session de clôture verra donc, sous la présidence de notre Administrateur diocésain, les différents Officiers de l'enquête prêter serment d'avoir bien réalisé leur office ; puis les actes de l'enquête seront cachetés, et remis officiellement au Porteur, qui partira à Rome dès le dimanche suivant.

Et dès que les dossiers seront déposés à la Congrégation pour les Causes des Saints, c'est la phase romaine de l'enquête qui pourra débuter. Combien de temps durera-t-elle ? un an, deux ans ? Il nous faut prier pour qu'elle aboutisse le plus rapidement possible, et que nous ayons la joie de voir le Pape François déclarer bienheureux notre bon Père Gaschon, lui qui a tant aimé porter l'évangile vers les "périphéries"...

Petit rappel historique :

C'est Mgr Marnas, alors Évêque de Clermont, qui avait pris l'initiative de demander la béatification du père Gaschon. Le « Procès diocésain » (c'est-à-dire la première enquête en vue de présenter la cause à Rome) s'est donc tenu en 1924-1925. La « positio » (c'est-à-dire le compte-rendu) en a été transmis à Rome, où un résumé très détaillé a été publié en 1936.

Ensuite, la cause a connu cinquante ans de sommeil, jusqu'à ce que Mgr Dardel, 3^e successeur de Mgr Marnas sur le siège de Clermont, décide de relancer le processus.

Le 13 décembre 1990, un « postulateur » (c'est ainsi que l'on nomme la personne officiellement chargée de suivre une cause de béatification ou de canonisation) était nommé à Rome, en la personne de l'abbé Charles Cauty Ancel. Un dossier renouvelé était alors préparé

et imprimé en 1991. Sur ce dossier s'est d'abord penchée une commission d'historiens, qui a donné un avis positif le 26 mai 1992. Le dossier a ensuite été examiné par une commission de huit théologiens, qui ont conclu à l'unanimité à l'héroïcité des vertus du Père Gaschon (séance du 6 mai 1997).

Dernière étape en date : le lundi Saint, 6 Avril 1998, à Rome, en présence du Pape Jean-Paul II, a été promulgué le Décret reconnaissant l'héroïcité des vertus du Père François Gaschon. Une étape importante a ainsi été franchie dans le processus qui doit conduire à la béatification du Serviteur de Dieu.

En vertu d'un rescrit de 2009, les postulateurs cessent désormais leur charge à partir de l'âge de 80 ans. Par conséquent, l'abbé Cauty Ancel n'est plus postulateur de la cause. Mgr Hippolyte Simon, actuel archevêque de Clermont, a donc demandé au T. R. Père Bertrand de Hédouville, Abbé du monastère bénédictin de Randol, de la Congrégation de Solesmes, présent dans le diocèse depuis 1971, si l'un de ses moines ne pourrait assurer la charge de postulateur diocésain. Le Père Abbé a acquiescé à cette demande, et demandé au Père Bruno Samson s'il acceptait de s'en charger.

Le Père Samson a été officiellement nommé par Mgr Simon le 5 septembre 2012.

Très important maintenant : pour l'avancement de la Cause, il est indispensable de présenter un miracle obtenu par l'intercession du Père Gaschon. Un miracle ne sera reconnu qu'après un examen critique et la présentation de témoignages et de certificats médicaux. Ceux donc qui ont obtenu ou obtiendraient l'aide du Père Gaschon dans une difficulté grave ou une maladie sont invités à avertir immédiatement la paroisse à Ambert ou le Père Samson à l'Abbaye de Randol.
